

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril 2024 à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 avril 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
17	14	1	14	15	0

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BOUR Coline a donné pouvoir à PLAZANET Mélanie

Membres excusés : BRUN Patrick, THEYS Michel

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

INSTITUTION

Délibération n° 51-2024 : SEHV : adhésion groupement de commande 2026-2028

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes adhère au groupement de commande pour l'achat d'énergies coordonnées par le SEHV.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;

Vu la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe ;

Vu la délibération n°50-2023 prise lors de la séance du 29/06/2023, acceptant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-avant, et décidant d'adhérer aux domaines suivants :

- Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite ≤ 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public)
- Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite ≤ 36 kVA (autres ex tarif bleus)
- Electricité pour les points de livraison (PDL) en Basse tension ayant une puissance souscrite > 36 kVA (ex tarifs jaunes) et Haute tension (ex tarifs verts)
- Gaz naturel

Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergies et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés ;

Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à relancer au cours des années 2024 et 2025 pour la fourniture d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, représente une réelle opportunité à cet égard ;

A l'unanimité, les élus communautaires, après en avoir délibéré, décident de :

- D'ELARGIR l'adhésion proposée à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :
 - ♦ Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite ≤ 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public)
 - ♦ Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite ≤ 36 kVA (autres ex tarif bleus)
 - ♦ Electricité pour les points de livraison (PDL) en Basse tension ayant une puissance souscrite > 36 kVA (ex tarifs jaunes) et Haute tension (ex tarifs verts)
 - ♦ Gaz naturel
- DE S'ACQUITTER de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- D'AUTORISER la Présidente à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'AUTORISER la Présidente à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de communes des Portes de Vassivière, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 28 avril 2024



Acte rendu exécutoire le : 14 AVR. 2024
Publié le : 14 AVR. 2024

La Présidente,
Mélodie PLAZANET